



COMMUNIQUE DE PRESSE



Rennes, le 28/09/2022

Éoliennes Flottantes Sud Bretagne :

Le gouvernement choisit une zone en contradiction avec le bilan du débat public

La ministre de la transition énergétique et le secrétaire d'État à la mer ont annoncé hier la localisation précise de l'appel d'offres du premier parc éolien flottant au large de Belle-Ile.

FNE Bretagne et FNE Pays de la Loire ainsi que leurs associations membres avaient jusqu'à présent proposé un éloignement des côtes de Belle-Ile pour des enjeux paysagers et de biodiversité. La zone aujourd'hui choisie par le gouvernement était ressortie à l'occasion du débat public comme une zone à absolument éviter. C'est en tout cas la façon dont s'étaient exprimés les avis des pêcheurs, des énergéticiens, du grand public, de l'Office Français de la Biodiversité et des associations de protection de la nature et des sites. C'est pourquoi nous ne comprenons pas comment l'État valide ses choix, ou plutôt, comment nos politiques tentent d'acheter les bénéficiaires de la « taxe éoliennes » malgré eux : en priorité les communes de Belle-Ile en covisibilité, et le monde de la pêche .

A l'heure où il faut accélérer le déploiement de l'éolien en mer par une vraie planification, mais aussi la reconquête de la biodiversité, les associations déplorent cette décision qui met la technologie du flottant au même niveau d'impacts paysagers que la technologie posée, alors que c'est la seule filière française d'avenir qui permet de mieux concilier les enjeux du climat, de la biodiversité et des paysages.

Pour Denez L'hostis président d'honneur de **France Nature Environnement (FNE)** et vice-président de **FNE Bretagne** « *Ce premier projet commercial d'éolien flottant ne sera donc pas exemplaire et nous le regrettons vivement , car nous sommes favorables aux énergies renouvelables* ». Pour Elodie Martinie-Cousty pilote du **réseau Océans Mers et Littoraux de FNE** « *cette décision questionne sur les méthodes démocratiques de ce gouvernement comme du précédent, qui décide à l'inverse de la majorité des avis exprimés dans le bilan du débat public* ».

Pour Mireille Bourdon représentante de **FNE Pays de la Loire** au Conseil Maritime de Façade « *Nos associations resteront vigilantes sur les études d'impact à venir qui risquent de montrer que le choix de la zone n'a pas été décidé dans une démarche d'évitement, de réduction des impacts, pourtant inscrite dans la loi et risque d'augmenter les compensations et le coût de ce parc pour le contribuable français* ».

contacts presse :

Elodie Martinie-Cousty : 06 08 07 14 16

Denez L'Hostis : 06 22 01 36 32

Mireille Bourdon : 06 10 56 98 36